

Activités d'entretien et de rénovation dans les sites de pourvoirie / écotourisme et les parcs du Nunavik

y compris le démantèlement des camps mobiles et les
activités de surveillance environnementale
dans les parcs du Nunavik¹

Recommandations

Approuvé par le Nunavik Regional Emergency Preparedness Advisory Committee Covid-19 Pandemic (N-REPAC) le 15 juin 2020. Révisé le 6 juillet, 2020 et le 1^{er} octobre 2020.

- Les activités d'entretien et de rénovation dans les sites d'écotourisme / pourvoiries (comme les camps) et les parcs du Nunavik sont permises, y compris le démantèlement des camps mobiles et les activités de surveillance environnementale dans les parcs du Nunavik¹.
- Pour les opérateurs basés au Nunavik, le travail devrait être entièrement effectué par des équipes basées au Nunavik. Aucun spécialiste (par exemple, réparation de panneaux solaires, entretien de l'alimentation électrique au diesel, etc.) ni aucun autre travailleur du Sud ne devrait être autorisé à aller travailler sur un site où une équipe de travailleurs du Nunavik est en place.
- Les exploitants basés à l'extérieur du Nunavik devraient accéder à leurs sites directement depuis le Sud, sans ravitaillement ni réapprovisionnement au Nunavik. Aucun travail impliquant le transit vers / à travers les communautés du Nunavik ne sera autorisé au moins jusqu'au 31 décembre 2020.
- Dans tous les cas, les équipes de maintenance doivent être de petite taille (max. 4-5 personnes) et limitées aux travailleurs qui sont essentiels aux activités de maintenance (c'est-à-dire aux ouvriers uniquement).
- Les autres mesures de santé publique énumérées ci-dessous doivent être respectées.

¹ Ces lignes directrices s'appliquent aux activités de surveillance environnementale prises en charge par Parcs Nunavik, qu'elles soient réalisées par leurs employés ou des contractuels. Toute autre organisation désirant effectuer de telles activités sur le territoire des parcs du Nunavik devra obtenir une autorisation préalable de Parc Nunavik et être référée aux lignes directrices '*Mineral Exploration and field studies in Nunavik*', disponible en ligne à : <http://nrhss.ca/covid-19-reopening-guidelines>, dans la section *On the land*.

Lignes directrices de santé publique

Approuvées par le Comité scientifique de la santé publique le 10 juin 2020.

Avant le départ pour les camps

- **Les opérateurs arrivant directement du Sud** doivent communiquer avec les communautés voisines (sociétés foncières (landholding) et le Département des ressources renouvelables, de l'environnement, des terres et des parcs, administration régionale Kativik à camps@krg.ca) pour les informer des activités d'entretien / de démantèlement prévues sur leur site (afin de réduire les risques de contact avec les Nunavimmiuts sur le territoire).

Voyage en avion nolisé ou en hélicoptère (privé ou non) vers les camps

- Il est recommandé de limiter le nombre de personnes par voyage dans l'avion nolisé à cinq, et à quatre dans l'hélicoptère.
- Les voyageurs doivent se tenir à une distance de 2 mètres l'un de l'autre, autant que possible (par exemple, à l'aéroport) ou porter un masque.
- Pendant toute la durée du vol, les passagers en avion et en hélicoptère doivent porter un masque (masque ou masque non médical, comme demandé par Transports Canada ; voir l'affiche sur les exigences relatives à la couverture du visage pour les voyageurs aériens²)
- Les passagers d'avion et d'hélicoptère devront répondre à un court questionnaire de présélection (chaque passager doit apporter son propre stylo pour le questionnaire). Ils ne seront pas autorisés à prendre le vol s'ils doivent s'isoler, ont été en contact avec un cas positif de COVID-19 ou présentent des symptômes de COVID-19 (fièvre, toux, difficulté à respirer ou perte de goût ou odeur).
- Les recommandations provisoires COVID-19 pour les « vols dans la région »³ et pour les vols nolisés « COVID-19 interim recommendations for charters »⁴ doivent être suivies.

² <https://tc.canada.ca/fr/initiatives/mesures-mises-jour-lignes-directrices-liees-covid-19-emises-transport-canada/affiches-orientation-voyageurs-aeriens>

³ http://nrhss.ca/sites/default/files/covid19/Lines_North_flights_FR.pdf

⁴ http://nrhss.ca/sites/default/files/covid19/Nunavik_Interim_Recommendations_For_Charter_05-18-2020.pdf

Déplacement en bateau vers les camps

- Les passagers des bateaux devront répondre à un court questionnaire de présélection (chaque passager doit apporter son propre stylo pour le questionnaire). Ils ne seront pas autorisés sur le bateau s'ils doivent s'isoler, ont été en contact avec un cas positif de COVID-19 ou présentent des symptômes de COVID-19 (fièvre, nouvelle toux, difficulté à respirer ou perte de goût ou odeur).
- Tous les travailleurs à bord devraient :
 - Se laver les mains à l'embarquement et à la sortie du bateau (apporter un désinfectant pour les mains ou utiliser du savon et de l'eau).
 - Tousser ou éternuer dans leur coude.
 - Respecter une distance de deux mètres entre les travailleurs.
 - Si l'éloignement social ne peut être respecté, il est recommandé aux travailleurs de porter un masque.
 - Le port d'une visièrè qui couvre le visage, y compris le menton, pourrait être une alternative au masque.
 - Ne pas partager ce qui pourrait entrer en contact avec les mains ou la salive d'autrui, comme des bouteilles, des cigarettes ou des ustensiles.
 - Avoir leur propre tasse à boire et s'abstenir de partager ces articles.

Procédure à suivre si un travailleur présente des symptômes de COVID-19 au camp et en cas d'urgence au camp

Si un travailleur commence à ressentir des symptômes du COVID-19 (fièvre, nouvelle toux, difficulté à respirer ou perte de goût ou d'odeur) sur le lieu de travail, l'opérateur du camp / chef d'équipe devrait :

- Avoir une procédure qui permet au travailleur d'être isolé dans une pièce.
- Énumérer et s'assurer de nettoyer et de désinfecter (avec un désinfectant comme Lysol, Clorox, Oxivir ou un désinfectant fait maison⁵) les espaces (lieux de travail) où l'employé s'est trouvé.
- Énumérer et s'assurer de nettoyer et de désinfecter les véhicules, l'équipement, les outils ou les appareils utilisés par l'employé.
- Fermer la ou les pièces fréquentées par l'employé et attendre au moins trois heures, et si possible 24 heures, avant de commencer le nettoyage et la désinfection.

⁵ Pour un désinfectant fait maison : diluez 4 cuillères à café (20 ml) d'eau de Javel domestique dans 1 L (4 tasses) d'eau. Utilisez un nouveau mélange d'eau et d'eau de Javel tous les jours.



- Ouvrir, si possible, les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air dans la zone.
- Placer les mouchoirs et les matériaux jetables utilisés par la personne dans un sac fermé puis dans le conteneur à déchets.
- Conseiller aux autres travailleurs d'être attentifs aux symptômes, même mineurs, et de les signaler immédiatement à leur employeur.
- Les travailleurs du Nunavik doivent contacter directement la ligne de santé COVID-19⁶ avec un téléphone satellite (ou contacter la communauté la plus proche avec un appareil radio et demander à la personne d'appeler la ligne de santé COVID-19) et suivre les instructions : **1-888-662-7482**
- Les travailleurs arrivant directement du Sud devraient apporter un appareil de communication afin de contacter directement la ligne d'information provinciale sur le COVID-19 et suivre leurs instructions. Dans le cas où une évacuation est recommandée, les opérateurs du Sud devraient procéder à l'évacuation du Nunavik : **1-877-644-4545**

Préparation et procédure en cas d'urgence (blessure mettant la vie en danger) au camp :

- Tous les opérateurs devraient réviser leur plan d'urgence, en tenant compte de la situation COVID-19.
- Les travailleurs arrivant directement du Sud devraient prévoir d'atteindre les services de santé à l'extérieur du Nunavik et prévoir toute évacuation nécessaire, en évitant autant que possible d'envoyer le travailleur blessé dans un CLSC ou un centre de santé au Nunavik. Si le travailleur blessé doit être envoyé pour des soins de santé au Nunavik, le CLSC / centre de santé suivra la procédure en place pour tout patient (le travailleur sera traité comme un porteur potentiel de COVID-19).

Hébergement

- Les travailleurs devraient éviter de partager des pièces. Une seule personne par chambre doit être autorisée.

Hygiène des mains, étiquette respiratoire, distanciation sociale

- Respectez **l'hygiène des mains** avec le matériel nécessaire (eau courante, savon, solutions à base d'alcool, poubelles sans contact, mouchoirs jetables, serviettes ou papier jetable, etc.).

⁶ La ligne de santé vise à aider ceux qui pourraient avoir besoin d'un dépistage de la COVID-19 et à répondre aux préoccupations médicales liées à la COVID-19.

- Lavez-vous les mains fréquemment avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes.
 - Utilisez un gel à base d'alcool (60% ou plus) pendant au moins 20 secondes si le savon et l'eau ne sont pas disponibles.
 - Évitez de toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées.
 - Tous les travailleurs doivent avoir la possibilité de se laver les mains au début du quart de travail, à la fin du quart de travail, avant de manger, avant les pauses, avant de fumer et lors de l'utilisation des toilettes.
- Suivez **l'étiquette respiratoire** (toussez dans le coude ou dans un mouchoir qui doit être jeté immédiatement après utilisation, puis lavez-vous les mains dès que possible).
 - Suivez des mesures de distanciation sociale, telles que:
 - Éviter tout contact physique (par exemple, poignées de main, câlins).
 - Éviter de partager des objets (par exemple, cigarettes, tasses à café, crayons, appareils de communication, monnaie ou billets, shampoing), des outils et du matériel.
 - Respecter une distance de deux mètres entre les individus. Rencontrer une personne à moins de deux mètres pendant quelques minutes sans contact n'est pas un risque.

Port de masques, si nécessaire

Si les tâches nécessitent absolument que deux travailleurs ou plus travaillent à moins de deux mètres l'un de l'autre pendant une période d'au moins 15 minutes sans barrières physiques :

- Il est recommandé de porter un masque procédural et des lunettes de protection en plus des gants habituellement portés. Le port d'une visière qui couvre le visage, y compris le menton, pourrait être une alternative au masque procédural et aux lunettes de protection.
- Cette mesure n'est recommandée que si le port de lunettes ou de visières de protection ne présente pas de risque pour la sécurité des travailleurs (par exemple, problème de diffraction de la lumière).
- Avant de quitter la zone de travail:
 - Retirez les lunettes de protection et le masque de protection en toute sécurité et jetez-les à la poubelle ou dans des conteneurs ou des sacs refermables dédiés, puis jetez-les.
 - Désinfecter l'équipement réutilisable (par exemple, une protection oculaire ou une visière si réutilisable) avec un produit adapté à l'équipement.
 - Lavez-vous les mains ou utilisez une solution à base d'alcool après avoir retiré l'équipement.



Procedure if a worker has COVID-19 symptoms at the camp and in case of emergency at the camp

1. If a worker begins to experience COVID-19 symptoms (fever, new cough, shortness of breath, or loss of smell) in the workplace, the camp operator/team leader should:
 - Have a procedure that allows for the worker to be isolated in a room.
 - List and be sure to clean and disinfect (with a disinfectant like Lysol, Clorox, Oxivir or homemade disinfectant⁴) the spaces (workplaces) the employee has been in.
 - List and be sure to clean and disinfect the vehicles, equipment, tools or devices used by the employee.
 - Close the room(s) frequented by the employee and wait at least three hours, and if possible 24 hours, before starting cleaning and disinfection.
 - If possible, open the outside windows to increase air circulation in the area.
 - Tissue and disposable materials used by the person must be discarded in a closed bag and placed in the waste container.
 - Advise other workers to be alert for even minor symptoms and to immediately report them to their employer.
2. Preparedness and procedure in case of emergency (life-threatening injury) at the camp:
 - All operators should revise their emergency plan, taking into account the COVID-19 situation.
 - **Operators flying in directly from the South should plan on reaching health services outside Nunavik and plan for any necessary evacuation, avoiding as much as possible sending the injured worker to a CLSC or a health centre in Nunavik. If the injured worker needs to be sent for health care in Nunavik, the CLSC/health centre will follow the procedure in place for any patient (the worker will be treated as a potential COVID-19 carrier).**

- **Operators from Nunavik (Nunavik workers) should** contact directly the COVID-19 health line⁸ with a satellite phone (or contact the nearest community with a radio device and ask the person to call the COVID-19 health line) and follow the instructions.
 - COVID-19 HEALTH LINE: 1-888-662-7482
- **Operators flying in directly from the South should** bring a communication device in order to contact directly the provincial info line on coronavirus (COVID-19) and follow their instructions. In case an evacuation is recommended, operators from the South should proceed with evacuation from Nunavik.
 - PROVINCIAL INFO LINE ON CORONAVIRUS (COVID-19): 1-877-644-4545

⁸ The health line is to help those who may need to be screened for COVID-19 and to answer medical concerns related to COVID-19.